

ASSOCIATION DE BOULOURIS
POUR LA QUALITÉ DE LA VIE



Association agréée par la Préfecture du Var
Bureau municipal de Boulouris 83700 Saint-Raphaël

Juin 2023

BULLETIN D'INFORMATION

No116

L'association (décembre 2022)	2
Le mot de la Présidente	3
AGE et AGO	
Convocation à l'assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire du 8 Juillet	4
Formulaires	
Questions au Maire et à ses adjoints	5
Pouvoirs	7
Situation de trésorerie	9
Les Commissions ont la parole	
Environnement	10
Sécurité/Circulation	14
Urbanisme	15
Infos	11
Pratique	12

L'association (Décembre 2022)

Bureau et administrateurs

Présidente	Françoise Tetaz
Vice-présidente	Annie Pascal
Trésorier	Claude Hernandez
Secrétaire	Anne-Marie Ginguenaud
Présidente d'honneur	Françoise Thomas
Historienne de l'association	Josette Guerrin

Administrateurs (hors bureau)

Mesdames	Messieurs
Marie-Françoise Bouchet	Jean-Louis Chabanas
Jacqueline Doukali	Patrick Fresnais
Bernadette Froissant	Bernard Solari
Danièle Mistral	
Monique Lesné	

Conseillers

Mesdames
Geneviève Dindin
Élodie Fresnais
Josette Guerrin
Historienne de l'association

Délégués de Secteur

1	Mme Mistral	
2	Mme Ginguenaud	
3	Mme Guillaud	
4	Mme Froissant	
5	Mme Bouchet	
6	Mme Lesné	
7	Mme Doukali	
8	Mmes Flavigny, Tetaz	

Le mot de la Présidente

*Bientôt l'assemblée générale qui cette fois sera précédée d'une **assemblée générale extraordinaire** où nous soumettrons les nouveaux statuts à votre approbation. Il est très important que vous soyez présents à cette AGE.*

Suivra l'AGO où vous pourrez constater que nous avons continué notre progression, en termes d'adhésions, de manifestations et d'activités.

Au plaisir de vous retrouver et d'échanger avec vous lors du pot de l'amitié.

Françoise TETAZ





Association de Boulouris pour la Qualité de la Vie

CONVOCAION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE 2023
Le samedi 8 juillet 2023 à 15h salle Blondelet à Boulouris

Ordre du jour : modification des statuts présentée par Bernard Solari rapporteur de la commission spéciale

CONVOCAION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE 2023
Le samedi 8 juillet 2023 à 16h salle Blondelet à Boulouris

ORDRE DU JOUR:

16h accueil de M. Masquelier maire de Saint-Raphaël et des personnalités

- Rapport moral et d'activité de la Présidente
- Rapports du trésorier et du contrôleur aux comptes
- Cotisation 2024
- Rapport des commissions
- Débats

L'apéritif traditionnel clôturera cette assemblée générale

En cas d'impossibilité, veuillez compléter votre pouvoir ci-inclus et nous le faire parvenir par courrier, ou par l'intermédiaire de la personne de votre choix.

* **Elections** : conformément à l'article XIV du règlement intérieur, le bureau a établi la liste des candidats aux postes d'administrateurs :

En vertu de notre règlement intérieur (article XIV), nous ne garantissons pas qu'une réponse soit systématiquement donnée à toute question posée.

Important

L'élection des administrateurs est le moyen d'assurer le fonctionnement de notre association en élisant ou réélisant pour deux ans des bénévoles qui vont se dévouer à la cause de la qualité de la vie à Boulouris, notre village.

Nous serions ravis d'accueillir en tant que conseillers de la présidente de nouvelles personnes qui désireraient s'investir dans la défense de notre quartier. Ils trouveront au sein de nos différentes commissions les sujets et les équipes leur permettant d'apporter efficacement leur contribution.

Les questions-réponses se passent avec M. Maire et ses adjoints. Sans contrainte, vous pouvez évoquer les sujets concernant la qualité de la vie à Boulouris. N'hésitez pas à nous soumettre vos questions ou vos préoccupations ! Elles pourront alimenter notre futur programme d'action.

Vous pouvez utiliser les moyens suivants :

- Par courriel : abqv@orange.fr
- En utilisant le formulaire suivant que vous pouvez nous envoyer par courrier, (Bureau municipal 83700 BOULOURIS), ou le déposer à la permanence du Lundi matin, ou dans la boîte à lettres de l'association.



NOM : Prénom :

Adresse :Téléphone :(facultatif)

Aimerait voir évoqué lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 8 juillet 2023

Boulouris le :Signature :

AG 2023

Pouvoir Assemblée Extraordinaire/Générale du 8 juillet 2023

Si vous ne pouvez être présent, nous vous remercions de remplir ce pouvoir et de :

- Le déposer à la permanence du Lundi matin
- Soit le retourner à l'association (Bureau municipal 83700 BOULOURIS),
- Soit le déposer dans la boîte aux lettres de l'association
- Soit le confier à la personne de votre choix

Je soussigné : Nom :Prénom :

Adresse :

Membre de l'Association de Boulouris pour la Qualité de la Vie, donne à :

M. Mme :

Pouvoir de me représenter à l'Assemblée Générale extraordinaire/ Statutaire du 8 juillet 2023, de participer au vote, et de prendre toute décision utile en mon nom.

Je suis à jour de ma cotisation 2023

☆☆☆☆ *Mention manuscrite obligatoire : « bon pour pouvoir »*

Boulouris le :2023

☆☆☆☆ Signature

ATTENTION

Afin de pouvoir participer aux votes de l'assemblée générale, ou de vous y faire représenter, vous devez être à jour de vos cotisations. (Le règlement est encore possible à l'entrée de la salle dès 14h30).

** S'il y a à ce sujet erreur de notre part, veuillez-nous en excuser et nous le signaler en précisant la date de votre paiement, ainsi que ses modalités (chèque ou espèces)

Situation de trésorerie

ABQV

Compte de Résultats 2022

BQV		Compte de Résultats 2022			
		Dépenses		Recettes	
606400	Fournitures Administratives	106,78	758000	Cotisations	2974
612200	Crédit Bail Mobilier	81,3	764000	Revenus des Placements	0,32
616100	Assurances (RC)	360,21	771300	Dons reçus	185
618100	Documentation Générale	396			
623700	Publications(Bulletin)	1299,26			
625700	Réceptions (Apéritif Dînatoire)	491,68			
626000	Frais Postaux et Telecom	855,32			
627000	Services Bancaires	150			
	Total Dépenses	3740,55		Total Recettes	3159,32
	Résultat (Bénéfice)	/		Résultat (Perte)	581,23
	TOTAUX	3740,5		TOTAUX	3740,55
 Trésorerie 2022					
Comptes	Soldes au 01/01	Recettes	Dépenses	Soldes au 31/12	
C / C	5883,65	3134	3740,55	5277,1	
Livret A	18,95	0,32		19,27	
Caisse	/	25		25	
Totaux	5902,6	3159,32	3740,55	5321,37	

Les commissions ont la parole

➤ Environnement

- **Feux : nous sommes en période rouge** : La période **ROUGE** (risque très fort) du 1er juin au 30 septembre, ainsi que tout autre jour de l'année lorsque le vent souffle à plus de 40 km/h : emploi du feu est interdit, (A titre indicatif, un vent de 40 km/h est caractérisé par le balancement des grosses branches et des fils électriques, ou lorsque les jeunes arbres sont agités).
- **Arrosages : nous sommes en alerte renforcée**
- **Pourquoi il faut arrêter de brûler les déchets verts Var Matin** : "Brûler 50 kg de végétaux produit jusqu'à 900 fois plus de particules fines qu'un trajet de 20 km à la déchèterie avec une voiture diesel" *Atmosud Paca*)

➤ Urbanisme

- **Aménagement place Saint-Jean** : le projet de l'aménagement de la place Saint-Jean va connaître une avancée. Un maître d'œuvre sera désigné d'ici l'automne et monsieur le Maire s'est engagé à ce que les travaux soient réalisés avant la fin 2025.
- **Abandon arène grosse**

➤ Ateliers informatique/Aide aux démarches administratives

- **Aide aux démarches administratives-Ateliers informatiques-Ateliers AGIR**
- **Refonte des statuts**

RAPPEL DECLARATION DES BIENS IMMOBILIERS

Tous les propriétaires (à quelque titre que ce soit) de biens immobiliers (maison, appartement, cave, terrasse, cellier, parking, piscine, etc) ont l'**obligation de déclarer** leurs biens **par internet** (sur le site des impôts : www.impots.gouv.fr, **avant le 30 juin 2023**, date limite, sous peine d'une amende (de l'ordre de 150 € par bien), infligée, tout en maintenant l'obligation de déclaration.

L'ABQV, dans le souci d'aider ses adhérents qui ne possèdent pas l'internet et/ou ne sont pas suffisamment à l'aise avec cet outil et ce genre de déclaration, peut vous aider à vous mettre à jour de cette déclaration.

Prendre contact avec Bernard SOLARI au 06 33 98 25 08, pour convenir d'un rendez-vous.

➤ Communication

- **Le site** :
Peu à peu nous allons le compléter, mais il nous faut du temps !
- **Accès au site** :
nous avons mis en place un système permettant de limiter l'accès à l'espace adhérents. Il se peut que vous ayez réglé votre cotisation mais que nous n'ayons pas encore pu suivre. N'hésitez pas à nous joindre par mail ou téléphone.

D'autre part pour les règlements par virements :

N'oubliez pas de nous faire parvenir votre fiche de cotisation dûment remplie par courrier ou par mail !

FLASH INFO

*Vu sur le site
abqv*

 Frédéric Masquadier
19 avr. · 🌐

Chers amis,

Le 24 mars dernier s'achevait l'enquête publique pour la création d'une nouvelle concession de plage sur le secteur de l'Arène Grosse, c'est-à-dire sur la plage qui jouxte le petit port de plaisance de Boulouris.

Cette enquête publique a recueilli 300 avis dont plus de 95% étaient défavorables à ce projet.

J'ai donc décidé de ne pas y donner suite.

Je considère en effet que lorsque l'on décide de soumettre une proposition à la consultation, il faut savoir en tenir compte, et plus particulièrement lorsque le résultat de celle-ci est sans équivoque.

C'est ma vision d'une véritable démocratie fondée sur l'écoute et le respect d'autrui.

Je vous souhaite une bonne fin de journée.



Étant donné la forte opposition au projet monsieur le Maire a sans attendre les conclusions de l'enquête d'utilité publique décidé de ne pas y donner suite.



Pêlemêle

Info

Questions

Réponses

- Rappel pour ceux qui règlent leur cotisation par virement::

N'oubliez pas de remplir votre feuille de cotisation et de nous l'envoyer par mail ou par courrier !

- Site gouvernemental pour les CIN : <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>
Pour remplir la demande préalable de renouvellement des cartes d'identité ou/et passeports.

Pratique



Informations

Nous joindre ? : 04 94 83 23 72 07 45 10 44 26

Nous écrire ? :



Bureau municipal de Boulouris 83700 Saint-Raphaël

ou par courriel abqv@orange.fr



Tous les Lundis de 10h à 12h

Salle au 1^{er} étage au-dessus de la poste

- Un administrateur peut vous renseigner, vous conseiller
- Vous pouvez consulter des documents relatifs aux jardins, à l'environnement, à l'urbanisme

Nous comptons sur votre apport :

Avis, suggestions, documents, ..., tout ce qui peut nous aider à atteindre nos objectifs communs.

Nous vous attendons ...

Rappel :

L'assemblée générale du 9 Juillet 2022 a maintenu la cotisation annuelle (année calendaire) à 25€ par famille. Une majoration de 5€ est appliquée pour les personnes qui ont demandé de recevoir le bulletin par la poste.

Règlement par chèque ou virement (de préférence) ou en espèces

Règlement par virement : n'oubliez pas de remplir votre feuille de cotisation

Précisez votre nom et l'objet du virement (cotisation 20xx)

IBAN FR76 3000 3019 1900 0372 7500 162

Marchés : Esplanade Saint-Jean le lundi matin, et le mercredi matin de début juillet, jusqu'à fin août

Les encombrants :

Renseignements : Mairie 0494197140-Pizzorno 0498118340-Déchetterie 0494405920

Les Vendredis 21 juillet, 11 août, 15 septembre :

Quartier Estérel Plage - Logis de l'Aspé - Péguière - Boulouris.

Délimité à l'ouest par le boulevard du Maréchal Juin, l'avenue de Villepey, l'avenue Terres Gastes et le boulevard de l'Aspé. Délimité au nord par le rond-point des Collines, le boulevard Baudino à l'intersection du boulevard du Cerceron. Délimité à l'Est par le boulevard de l'Aspé, l'avenue Lagrange, la rue R.Blanchard, l'avenue du Grand Défends et le CREPS de Boulouris. Délimité au sud par tout le long de la SNCF, la plage de la Pescade, la mer et la plage de la Péguière

Les Samedis 22 juillet, 12 août, 16 septembre / les Lundis 24 juillet, 14 août, 18 septembre:

Quartier Aiguebonne - le Dramont - Agay - Anthéor - Le Trayas.

(tout l'est de la commune à partir du boulevard de la Mer à Boulouris)

Délimité à l'ouest par la plage de la Pescade, la route des Carrières, le Dramont, Agay, l'avenue du Gratadis (jusqu'au Grenouillet) et Anthéor. Délimité au nord par les Roches Rouges et la route des Calanques. Délimité à l'Est par la route des Calanques. Délimité au sud par la mer

.Il est demandé aux personnes désirant être débarrassées des objets encombrants (monstres) de bien vouloir faciliter le ramassage en les déposant entre **la veille du ramassage à partir de 18 heures et le jour du ramassage jusqu'à 6h00**** en fonction de la localisation de leur domicile. Les objets encombrants seront déposés en ordre, en bordure de la chaussée.

Sont autorisés : appareils électroménagers, sommiers, matelas, vélos, mobilier, canapés, fauteuils, ...

Sont interdits : les pneus, batteries, végétaux, produits toxiques, produits liquides, produits issus de travaux, matériaux de construction

****Vous pouvez être verbalisés si vous sortez vos encombrants en dehors de cette plage horaire**